CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E63893** **VALABLE JUSQU'AU** **17/06/2027**

ÉDITÉ LE 23/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Raison sociale : ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS BEVILLON

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

2 KERJEAN
22200 LE MERZER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST BRIEUC 2005 B 589

Siret : 304 219 587 00025

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 5017630

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C46038Y

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C46038Y

Situation fiscale et sociale : A jour au 08/06/2026

Téléphone : 02 96 44 93 57 **Fax :** 02 96 44 97 20

Portable : 0684962619

Responsabilité légale :
BELLI ALEXANDRE GÉRANT

Site Internet : www.bevillon-construction.fr

E-mail : bevillon.construction@free.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 103 751 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	7	05/02/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/06/2026 08:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.